



Ministère de l'Intérieur

Le 19 juin 2016

Communiqué de presse

Alors qu'est célébrée ce lundi 20 juin la Journée mondiale des réfugiés, M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, souligne que la situation présente invite à voir dans cette journée bien plus qu'un symbole.

En 2015, plus d'un million de migrants ont rejoint l'Europe par la mer, à bord d'embarcations de fortune, et près de 4 000 y ont perdu la vie. Face à ce drame, une réponse européenne et internationale coordonnée prend forme et la France y contribue très largement depuis l'origine.

Dès l'été 2014, la France a été à l'avant-garde de la réflexion, proposant des mécanismes européens innovants, comme la relocalisation qui vise à répartir équitablement les demandeurs d'asile entre les pays de l'Union européenne tout en renforçant les contrôles aux frontières extérieures, ces deux objectifs devant être menés parallèlement. Après un démarrage laborieux, ce mécanisme est aujourd'hui pleinement à l'œuvre en Grèce et la France figure au premier rang des pays d'accueil. Près de 1 000 personnes sont arrivées dans ce cadre, orientées et accompagnées dans des centres d'hébergement répartis sur l'ensemble du territoire. De nouvelles arrivées sont programmées d'ici l'été, au rythme de 100 par semaine, après que les migrants auront été dûment enregistrés, identifiés et qu'ils auront fait l'objet d'un contrôle sécuritaire dans les hot-spots pour lutter contre le risque terroriste d'infiltration.

La France témoigne aussi de son attachement au principe de solidarité au travers du programme de réinstallation qui vise à permettre un partage plus équitable de responsabilité dans l'aide aux réfugiés. Réunir les conditions d'application de la déclaration UE-Turquie nécessite, au plan européen, une mobilisation d'une très grande ampleur. Là encore, la France est en pointe : elle a, par exemple, fourni très tôt le premier contingent d'experts sur le terrain (EASO et Frontex) tout en examinant, dès le premier mois de mise en œuvre de l'accord, près de 300 dossiers de ressortissants syriens réfugiés en Turquie en vue de leur réinstallation en France. Au total, l'engagement français en matière de réinstallation (depuis la Turquie, la Jordanie ou le Liban) s'établit à plus de 10 000 personnes accueillies d'ici 2017.

Si la France s'est largement investie sur la scène européenne pour faire face à cette crise migratoire, elle s'est aussi beaucoup mobilisée au plan national. Ce Gouvernement a restauré un système d'asile qui était, en 2012, très fragilisé.

Pour faire face à une hausse de la demande qui, si elle n'a rien de commun avec ce que certains de nos partenaires ont connu, n'en demeure pas moins significative (+23% en 2015, tendance qui se confirme cette année), plusieurs réformes ont été conduites :

Une adaptation des outils législatifs a été menée avec la loi du 29 juillet 2015, qui a restructuré le premier accueil des demandeurs d'asile attribué à des associations dans le cadre d'un marché public, permis la mise en place de « guichets uniques » pour l'enregistrement des demandes, simplifié l'ouverture des droits à allocation et l'accès à l'hébergement et mis en place un système d'information commun à l'ensemble des acteurs.

Le Gouvernement a renforcé les moyens humains, en particulier à l'OFPRA. 575 agents, contre 497 en 2014, participent désormais aux missions de l'office, visant notamment à améliorer les délais de traitement de la demande d'asile. Les résultats sont visibles puisque la durée moyenne de traitement des premières demandes en procédure normale a de nouveau baissé en 2015. Les effectifs de l'OFII (près de 200 agents supplémentaires depuis le début de l'année 2015) et des préfectures (une cinquantaine sur la même période) en charge de l'accueil des demandeurs d'asile ont également été renforcés.

De nombreuses places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes. 6 000 places de CADA ont été créées en 2014/2015 et plus de 8 500 sont en cours de création en 2016 mobilisant pour cela de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et politiques. Entre 2012 et 2017, les capacités d'hébergement en CADA auront ainsi été doublées, en créant des structures de taille humaine, où un accompagnement de qualité est proposé, assuré par des personnels qualifiés et dévoués.

Des mesures d'accompagnement permettant aux migrants d'être accompagnés dans leurs démarches ont été adoptées. Cette mobilisation a permis l'accueil et l'orientation dans des structures adaptées de 4.000 migrants depuis Calais et Dunkerque et de près de 10.000 migrants en Ile de France depuis un an. Accompagner des migrants est un effort global, qui nécessite de casser les effets des filières et de prendre le temps de l'examen de chaque situation individuelle. Cette démarche, indispensable, est réalisée dans les centres d'accueil et d'orientation. Elle serait impossible à conduire dans des grands campements qui ne sauraient être la norme de l'accueil en France.

Des efforts significatifs ont en outre été accomplis en faveur des mineurs non accompagnés, dont la précarité humanitaire et sécuritaire suscite légitimement des inquiétudes, partout en Europe. L'Etat a en particulier mis en place, à Calais, un dispositif dédié pour les identifier et leur proposer une prise en charge adaptée (orientation vers l'un des centres de l'aide sociale à l'enfance, dispositif de scolarisation...) laquelle peut déboucher sur un transfert vers le Royaume-Uni pour ceux qui y ont des attaches. Ces mesures produisent des résultats positifs puisque 40 enfants, depuis le début d'année, ont déjà pu y rejoindre leur famille.

La réforme en cours de la politique d'accueil des étrangers, avec la mise en place du contrat d'intégration républicaine prévu par la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers, renforce également les formations civiques et linguistiques imposées aux nouveaux arrivants, leur offrant ainsi les premiers outils d'une adhésion à notre socle républicain commun.

Le Ministre de l'Intérieur rappelle que l'ensemble de ces mesures contribuent à permettre un accueil digne des demandeurs d'asile en France et une intégration réussie des réfugiés dans la société française, un double défi fondamental à relever dans le contexte actuel de crise migratoire.